

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 001 /AAC/MINFOPRA/2019
DU 10 JUIL 2019 POUR L'EXPLOITATION DE LA CANTINE DU MINFOPRA.

« EN PROCEDURE D'URGENCE »

1- Objet de l'Avis de Consultation

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, lance pour le compte de son département ministériel, un Appel à Candidature relatif à la sélection d'un prestataire pour l'exploitation de la cantine dénommée « Club MINFOPRA ».

2- Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Avis d'appel à candidature consistent à la location-gérance moyennant contrepartie et conformément au contrat de bail, de la cantine du MINFOPRA notamment :

- d'offrir aux personnels du MINFOPRA un cadre de restauration plus adéquat et convivial, garantissant les conditions d'hygiène et de santé ;
- d'assurer la maintenance et la propreté au sein et aux alentours du bâtiment abritant la cantine.

3- Délais d'exécution

Le délai prévu est de **douze (12)** mois renouvelables par tacite reconduction.

4- Participation et origine

La participation au présent appel à candidature est destinée aux restaurateurs installés sur le territoire national.

5- Consultation et acquisition du Dossier de candidature

Les Dossiers de Candidature peuvent être consultés et acquis aux heures ouvrables, au Secrétariat de la Cellule de Suivi, 7^{ème} étage, **porte 706** du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, dès publication du présent Avis

6- Présentation des offres

L'enveloppe externe devra contenir trois (03) autres enveloppes :

La première enveloppe

6.1 : Volume 1 : portera la mention : pièces Administratives et contiendra les documents ci-après :

- a) une copie certifiée conforme de l'attestation de non redevance en cours de validité ;
- b) un certificat d'imposition signé de l'inspecteur des impôts territorialement compétent ;
- c) une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance où la structure du cocontractant a été déclarée ;
- d) une attestation délivrée par les Services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le cocontractant a satisfait à ses obligations vis-à-vis de cette Administration ;
- e) une carte de contribuable ;
- f) un registre de commerce et du crédit mobilier.

6.2 : Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après :

- une brève description du candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires. Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;
- toutes observations ou suggestions éventuelles sur les termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le MINFOPRA ;
- un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour réaliser l'activité ;
- la composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres ;
- des curricula vitae récents signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition. Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des cinq (05) dernières années ;
- les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de l'activité) ;
- toute autre information nécessaire pour l'accomplissement de l'activité.

La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

6.3 : Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après :

1. la lettre de soumission proprement dite en original rédigée selon le

- modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée;
2. état récapitulatif des coûts des menus et boissons ;
 3. ventilation des coûts par menu et par boisson ;
 4. proposition du coût du loyer supérieure ou égal à 50 000 (cinquante mille) FCFA.

7- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marquées comme tels, sera déposée contre récépissé au Secrétariat de la Cellule de Suivi, 7^{ème} étage, **porte 706** du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative au plus tard le **lundi 05 août 2019 à 10 heures** (heure locale) et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° **001** /AAC/MINFOPRA/2019
DU **10 JUIL 2019** POUR L'EXPLOITATION DE LA CANTINE DU MINFOPRA.

« EN PROCEDURE D'URGENCE »

« A N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel à Candidature.

Après l'ouverture des pièces administratives, les plis déclarés conformes seront confiés à une sous-commission d'analyse pour évaluation.

9- Critères d'évaluation

*** Critères éliminatoires**

Les offres seront rejetées d'office dans les cas suivants:

- absence des pièces administratives ;
- non-conformité des pièces administratives, après épuisement du moratoire réglementaire de 48 heures ;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- non-respect du profil du chef restauration ;
- entreprises frappées de suspension ;
- note technique inférieure à 70 points.

*** Critères essentiels**

Le système de notation des offres portera sur les critères ci-après :

Présentation du dossier	05 points
Qualifications techniques du personnel et expérience professionnelle dans le domaine considéré	35 points
Méthodologie et plan de travail	40 points
Références et expérience du candidat	10 points
Matériel de travail du restaurateur	10 points
Total	100 points

10-Méthode de sélection du consultant

La formule de calcul de la note est la suivante :

La note finale (N) sera calculée par combinaison pondérée des notes techniques (NT) et la note financière (NF), suivant la formule ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du candidat ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante ;

MS = Montant évalué du candidat.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

Les candidats seront alors classés par ordre de mérite en fonction de la note globale.

11-Attribution

La gérance de la cantine du MINFOPRA sera attribuée au candidat présentant la meilleure offre, jugée non seulement sur la qualité et le prix des prestations proposées mais également sur l'originalité d'un concept d'exploitation et de réaménagement de l'espace principal abritant la cantine.

12-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Bureau de la MUFOPRA sis au Secrétariat de la Cellule de Suivi, 7^{ème} étage, **porte 706** du bâtiment principal du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Ampliations:

- MINFOPRA (ATCR) ;
- SG (ATCR) ;
- MINFOPRA/DAG ;
- MUFOPRA.

Yaoundé, le 10 JUL 2019



Pour le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,
Président du Conseil d'Administration
de la MUFOPRA, et par Délégation,
Le Président de la MUFOPRA

Alain Vianey Menguele
Administrateur Civil
Diplômé de l'ENAM